Le nouveau règlement « Produits de construction »

Comprendre et maîtriser ce qui change!





Sommaire

Avant-propos V					
1	Rap	pel concernant la directive	ΧI		
	1.1	Origines de la directive	ΧI		
	1.2	Principales dispositions de la directive	XIII		
	1.3	Mise en œuvre de la directive	5		
2	Évo	lutions du contexte général	26		
	2.1	Mondialisation, changements technologiques et compétitivité de l'Europe	26		
	2.2	Besoin croissant de sécurité et de garanties	30		
	2.3	Montée de la préoccupation relative au développement durable	35		
	2.4	Jurisprudence très stricte de la Cour de justice de l'Union européenne	47		
	2.5	Élargissement de l'Union européenne	52		
3	Révi	sion de la directive	55		
	3.1	Analyses et enquêtes préalables	55		
	3.2	Projet de la Commission	64		
4	Déb	ats et avis concernant le projet de règlement	83		
	4.1	Première période : de juin 2008 à janvier 2010	85		
	4.2	Deuxième période : à partir de janvier 2010	113		

5	Prés	entation et analyse du règlement	128		
	5.1	Champ d'application	128		
	5.2	Objet	128		
	5.3	Exigences fondamentales relatives aux ouvrages	131		
	5.4	Spécifications techniques harmonisées	134		
	5.5	Déclaration de performance d'un produit	134		
	5.6	Normes harmonisées	138		
	5.7	Évaluation technique européenne	140		
	5.8	Procédure d'évaluation de la performance et de vérification de sa constance	145		
	5.9	Procédures simplifiées	148		
	5.10	Marquage CE	152		
	5.11	Points de contact produit	154		
	5.12	Obligations des opérateurs économiques	157		
	5.13	Utilisation des produits	162		
	5.14	Surveillance du marché	163		
	5.15	Interventions de la Commission dans l'application du règlement	167		
	5.16	Entrée en vigueur du règlement	170		
Con	Conclusion				
Le règlement n° 305/2011 du Parlement européen et du Condeil					
du 9 mars 2011					

-

distribution of the

AND DESCRIPTION OF

Section 1

THE RESIDENCE OF THE PARTY NAMED IN

Le nouveau règlement « Produits de construction »

Comprendre et maîtriser ce qui change!

Le nouveau règlement européen « Produits de construction » a été publié en avril 2011. Un certain nombre de dispositions sont d'ores et déjà applicables. Ciment de la politique européenne en matière de conception, de fabrication et de mise sur le marché des produits de construction, ce nouveau texte s'attache :

- à une définition plus claire et plus rigoureuse des obligations de tous les acteurs;
- à la prise en compte d'exigences nouvelles en matière de sécurité, de santé et de développement durable.

Cet ouvrage se propose de guider de manière précise et fiable tous les professionnels du bâtiment dans l'application de ce règlement grâce à une approche structurée qui aborde :

- les évolutions concernant le contexte de la construction ;
- la révision de la Directive 89/106/CEE;
- la présentation et l'analyse du nouveau règlement ;
- la nouvelle signification du marquage CE;
- les obligations de toutes les parties prenantes ;
- les mesures transitoires prévues.

Les maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'étude, fabricants, artisans, contrôleurs, ingénieurs conseil..., seront ainsi à même de comprendre les changements apportés par le nouveau règlement et de s'approprier les nouvelles exigences, quelles que soient la taille et la localisation de leur entreprise.

Pierre Chemillier a été membre de la délégation française qui a participé à l'élaboration de la directive « Produits de construction », puis l'un des deux représentants français au comité permanent, auprès de la Commission de Bruxelles, pour sa mise en œuvre. Il dirigeait parallèlement le CSTB, puis a été le premier président de l'EOTA. Il a publié en 2002 *Comprendre et maîtriser la directive « Produits de construction »*, véritable ouvrage de référence.

ISBN: 978-2-12-465314-0 www.boutique-livres.afnor.org

